

RAPPORT

ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS POUR LE 2^{ÈME} TRIMESTRE 2023

rendu en application de l'article 25, §4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération

Table des matières

1.	CADRE LEGAL	3
2.	ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS.....	3
2.1.	<i>Offre de certificats verts</i>	4
2.2.	<i>Demande de certificats verts (quota de CV)</i>	5
2.3.	<i>CV achetés par le GRTL (Elia)</i>	6
2.4.	<i>Stock de certificats verts</i>	7
3.	CONCLUSION	8

Index graphiques

Graphique 1 :	Evolution trimestrielle du nombre de CV octroyés aux installations Solwatt et Non-Solwatt ...	4
Graphique 2 :	Evolution trimestrielle du nombre de CV restitués selon le quota et CV achetés par le GRTL ..	6
Graphique 3 :	Évolution Trimestrielle du stock de CV	7

Index tableaux

Tableau 1	Évolution trimestrielle du marché des certificats verts en 2023.....	3
Tableau 2	Fournitures soumises et nombre de CV dus pour T2 2023	5

1. CADRE LÉGAL

Ce rapport est établi conformément à l'art. 25, §4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération :

« Chaque trimestre T, l'Administration établit un rapport d'évolution du marché des certificats verts en détaillant l'offre et la demande de certificats du trimestre précédent, T-1. Ce rapport est envoyé au Ministre au plus tard le trentième jour du trimestre T+1.

Dans les conclusions de ce rapport, l'Administration propose, en cas de déséquilibre entre l'offre et la demande de certificats verts jugé trop important, une adaptation des quotas pour les exercices suivants. Sur proposition du Ministre, le Gouvernement adapte les quotas visés au paragraphe. »

2. ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS

L'analyse ci-dessous porte sur les statistiques relatives au marché des certificats verts (ci-après « CV ») qui ont été réalisées pour le deuxième trimestre 2023 (T2).

Sur base de l'offre (CV arrivant sur le marché) et de la demande (CV annulés et retirés du marché) le stock de CV est établi au 30 juin 2023.

TABEAU 1 ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS EN 2023

	Stock de départ	2023 T1	2023 T2	2023 T3	2023 T4	Total 2023
CV octroyés - nouveau régime		427 201	348 449			775 650
CV octroyés - ancien régime		1 006 302	609 204			1 615 506
CV octroyés - Solwatt 10 ans		152 845	135 061			287 906
Nb total de CV octroyés		1 586 348	1 092 714			2 679 062
Retour marché CV temporisés 2017/2018		0	650 000			650 000
Nb total de CV arrivés sur le marché		1 586 348	1 742 714			3 329 062
CV restitués pour le quota		1 371 621	1 199 693			2 571 314
CV achetés par le GRTL		173 564	163 135			336 699
CV périmés		3 773	5 069			8 842
Nb total de CV retirés du marché		1 548 958	1 367 897			2 916 855
Stock de CV	6 194 629	6 232 019	6 606 836			6 606 836

2.1. Offre de certificats verts

Au deuxième trimestre 2023 (T2), l'offre de CV est constituée d'une part des CV octroyés aux installations de production d'électricité verte, et d'autre part, des CV temporisés qui ont été remis sur le marché suite aux enchères organisées par l'AwAC en avril 2023. Pour le trimestre en question, on comptabilise au total 1 092 714 CV octroyés aux producteurs Solwatt et non-Solwatt. En ce qui concerne la vente aux enchères de l'AwAC, la totalité des CV proposés à la vente, à savoir 650 000 CV, a été achetée par les acteurs du marché.

SOLWATT

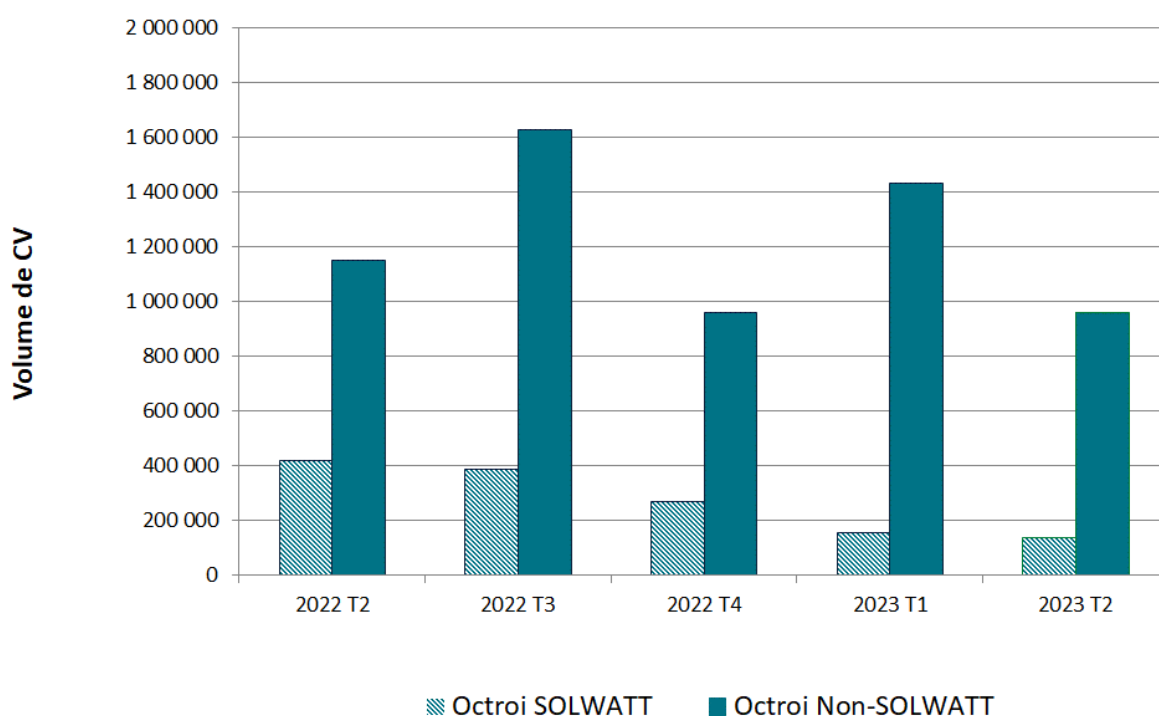
Les producteurs Solwatt ont transmis 18 155 relevés. Sur base de ces relevés, 135 061 CV ont été octroyés et déposés sur les comptes de CV (comptes-titres « CV-Courant ») de ces mêmes producteurs.

NON-SOLWATT

Les producteurs non-Solwatt ont transmis, quant à eux, 1 697 relevés. Sur base de ces relevés, 957 653 CV ont été octroyés et déposés sur les comptes-titres « CV-Courant » de ces producteurs. A partir du deuxième trimestre 2023, les volumes de CV émis aux producteurs non-Solwatt sont revus à la baisse suite à l'application du k_{ECO} recalculé.

Le graphique 1 illustre l'évolution du nombre de CV octroyés aux producteurs Solwatt et non-Solwatt sur la période des cinq derniers trimestres.

GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION TRIMESTRIELLE DU NOMBRE DE CV OCTROYES AUX INSTALLATIONS SOLWATT ET NON-SOLWATT



2.2. Demande de certificats verts (quota de CV)

Cette section fait référence aux transactions d'annulation des CV, par les fournisseurs et les gestionnaires de réseaux de distribution (GRD), en vue de satisfaire leur obligation du quota en Région wallonne.

Le nombre de CV à restituer par les fournisseurs et les GRD est établi sur base du quota nominal applicable aux fournitures d'électricité soumises au quota et des réductions du quota accordées aux clients finals en accord de branche. Lorsque la transaction d'annulation est enregistrée et validée dans la banque de données de l'Administration, les CV relatifs à cette transaction ne sont plus disponibles sur le marché.

La plateforme ATRIAS est maintenant en route depuis novembre 2021. Les données utilisées pour le calcul du quota de CV sont désormais issues de cette plateforme et nous sont transmises directement par les GRD pour l'ensemble des fournisseurs actifs. Les fournisseurs, quant à eux, continuent de nous communiquer les volumes des fournitures effectuées via une ligne directe (verte ou grise) et les volumes concernés par le processus de stockage.

Le tableau 2, ci-dessous, montre les volumes des fournitures d'électricité soumises au quota de CV pour le 2^{ème} trimestre 2023, telles que déclarées par les fournisseurs et les GRD dans les délais légaux ainsi que le nombre de CV à annuler. Les transactions d'annulations de CV pour le trimestre en question seront enregistrées durant les trimestres suivants.

Au cours du deuxième trimestre de l'année 2023, 1 199 693 CV ont été effectivement annulés et donc retirés du marché (cf. tableau 1 ci-avant).

Il est à noter que les différences de valeurs constatées entre les annulations effectives (cf. tableau 1) et les valeurs du tableau 2 s'expliquent notamment par ce décalage d'encodage des transactions d'annulation des CV.

Pour le 2^{ème} trimestre 2023, le quota nominal de CV est de 1 572 415. Toutefois, à la suite des réductions de quota accordées aux clients finals en accord de branche, le nombre de CV réellement restitués est de 1 181 015 pour T2. Ces derniers seront annulés durant le T4 2023.

TABLEAU 2 FOURNITURES SOUMISES ET NOMBRE DE CV DUS POUR T2 2023

	2023 T1	2023 T2	2022 T3	2022 T4	Total
Fournitures soumises	4 982 302	3 950 791			8 933 093
Quota nominal	39,80%	39,80%			
Quota de CV hors réduction	1 982 956	1 572 415			3 555 371
CV dûs	1 571 875	1 181 015			2 752 890

2.3. CV achetés par le GRTL (Elia)

Le producteur a la possibilité de valoriser ses certificats verts soit sur le marché soit au prix garanti de 65 €/CV auprès du gestionnaire de réseau de transport local (GRTL), Elia. Le choix du prix garanti se fait lors de la transmission des relevés pour l'octroi de certificats verts et est automatiquement accessible aux installations d'une puissance inférieure ou égale à 10 kW ainsi qu'aux unités de production soumises à la procédure de réservation.

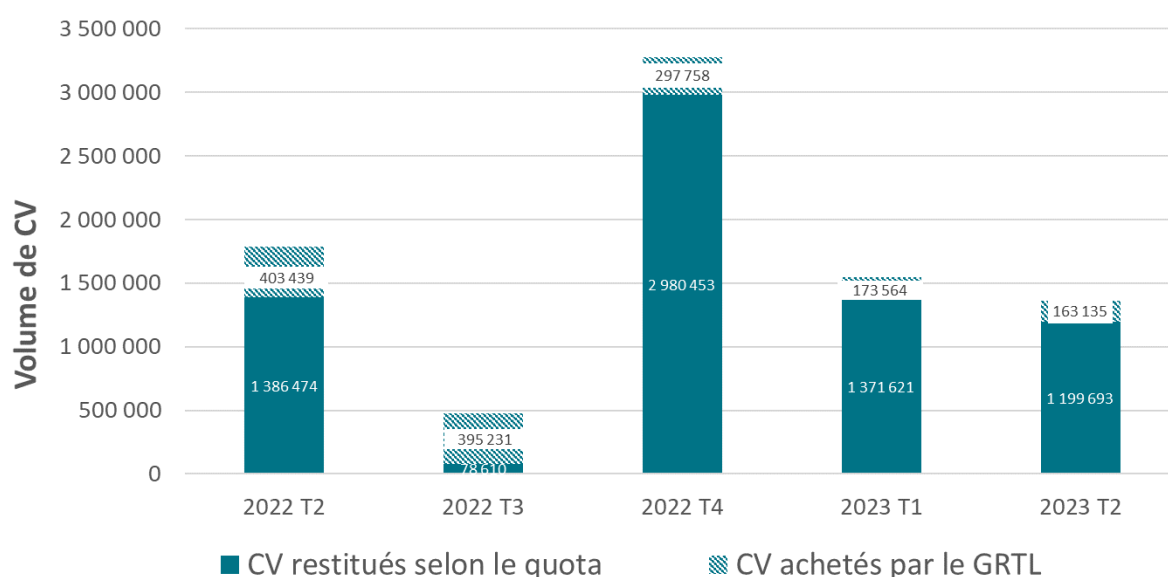
Lorsque la transaction de vente vers Elia est enregistrée et validée dans la banque de données de l'Administration, les certificats verts relatifs à cette transaction ne sont plus disponibles sur le marché.

Durant le T2 2023, 163 135 CV ont été vendus à Elia dont environ 60 % provenant de producteurs Solwatt et le solde, 40 % provenant d'installations non-Solwatt. Depuis 2022, on observe une tendance à la hausse de l'appel au prix minimum garanti par les producteurs non-Solwatt. En T2 2023, respectivement, 69 % et 7 % des CV octroyés à ces producteurs sont vendus au prix garanti (75 % et 3 % en 2021 et 80 % et 6 % en 2022 en fin de période). L'Administration continue notamment à observer le comportement des producteurs non-Solwatt vis-à-vis du prix garanti, qui semble, progressivement mais encore de manière aléatoire, marquer une tendance à la hausse.

Le graphique 2 illustre l'évolution du nombre de CV annulés dans la banque de données de l'Administration sur la période des cinq derniers trimestres. La distinction est opérée entre les CV restitués pour le quota et ceux achetés par le GRTL au prix régional.

Le volume de CV vendus au GRTL baisse progressivement en lien avec la fin du soutien accordé aux installations du régime Solwatt.

GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION TRIMESTRIELLE DU NOMBRE DE CV RESTITUÉS SELON LE QUOTA ET CV ACHETÉS PAR LE GRTL



2.4. Stock de certificats verts

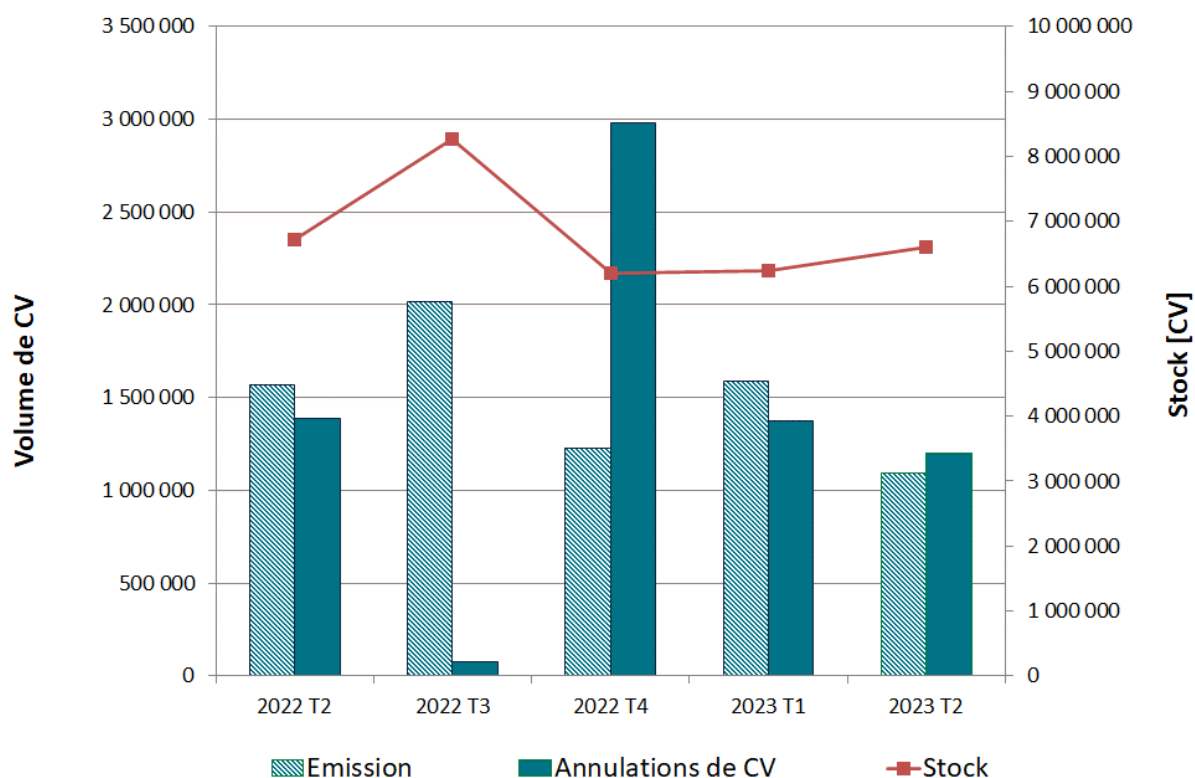
Le stock est défini comme étant la différence entre l'offre de CV (composée des CV émis sur le marché ainsi que des CV sortis de temporisation le cas échéant) et les CV annulés (composés notamment des CV annulés dans le cadre de l'obligation de quota de CV, des CV vendus par les producteurs au prix garanti au GRTL ainsi que des CV périmés).

Tel qu'illustré sur le graphique 3 ci-dessous, on observe une augmentation du stock de CV à la fin du T2 2023 par rapport au T1 2023 et s'établit à 6 606 836 CV au 30 juin 2023.

La courbe du stock tient en compte toute type d'annulation ainsi que des CV arrivants sur le marché. Cependant les ventes au prix garanti, les péremptions et les CV vendus aux enchères (les retours des CV mis en réserve ou temporisés) ne sont pas visibles sur le graphique ci-dessous.

Malgré un nombre de CV annulés (retour quota et vente au GRTL) plus important que celui de CV émis, la vente de CV aux enchères, organisée par l'AwAC en avril 2023, d'un volume de 650 000 CV a contribué à une augmentation du stock à la fin de T2.

GRAPHIQUE 3 : ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU STOCK DE CV



3. CONCLUSION

Sur base des éléments exposés ci-dessus, il est observé qu'à la fin du deuxième trimestre de l'année 2023, le stock de CV s'établit à environ 6 607 000 CV. Cette légère augmentation par rapport au premier trimestre 2023 est due à l'acquisition par les acteurs du marché de 650 000 CV suite à l'enchère de CV temporisés auprès de l'AwAC qui s'est déroulée en avril 2023.

En termes d'émissions, en T2 2023, la baisse des octrois de CV pour les installations Solwatt se poursuit en raison de l'application des régimes dégressifs et de la fin du soutien d'un certain nombre de sites. Les ventes de CV au prix garanti par ces producteurs diminuent en conséquence.

Quant aux installations non-Solwatt, l'octroi des CV connaît un rythme régulier. Cependant, suite à l'évolution à la hausse du prix de l'électricité en 2022, l'application du k_{ECO} recalculé contribue à partir de ce deuxième trimestre 2023 à une baisse du volume de CV octroyés aux producteurs non-Solwatt. Etant donné que les ventes de CV au GRTL par ces derniers affichent, par période, une tendance à la hausse, le comportement de ces producteurs vis-à-vis du prix garanti fait l'objet d'un suivi régulier de l'Administration.

En ce qui concerne les annulations liées au quota de CV, le volume de CV au T2 2023 correspond à celui enregistré pour les trimestres précédents (notamment T4 2022). Toutes les transactions d'annulation ont pu être enregistrées sans retard.

* *

 *